



PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 avril 2026 à 19h00

PRESENTS : MM. ROBIN Laurence, BAUD Nadine, JOLY Lionel, JOLY Valérie, BARLET Nicolas, JOUVET Pierre, GEROUDET Valérie, PAQUET Mathieu, BAUD Mickaël, DEBEAUX Alexandra.

ABSENT EXCUSÉ : Mr RAMEL Benoît.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme JOLY Valérie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2026

Les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal.

2. ADMINISTRATION GENERALE :

❖ Désignation du référent Natura 2000 Roc d'Enfer :

Le site Natura 2000 Roc d'Enfer a été désigné par l'Etat au titre de la directive « habitats, faune et flore » et au titre de la directive « oiseaux ».

Natura 2000 Roc d'Enfer s'étend sur 4 050 ha.

Les communes concernées sont Bellevaux, Essert-Romand, La Côte d'Arbroz, Mégevette, Mieussy, Onnion, Saint Jean d'Aulps et Taninges.

A la suite du renouvellement intégral du conseil municipal, ce dernier doit désigner un nouveau référent. Le conseil désigne Mr BAUD Mickaël.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs :

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Une liste de 24 noms est dressée dans les conditions de l'article 1650 du CGI.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3. FINANCES :

❖ Attribution subvention exceptionnelle à l'Association École Blanche Neige – Annule et remplace la délibération 2026/02/02 :

La délibération n°2026/02/02 a accordé une subvention exceptionnelle de 5 000,00 € à l'Association des parents d'élèves du RPI Essert-Romand / La Côte d'Arbroz pour participer au financement de la classe de découverte des élèves de l'école élémentaire à Belle-Île en Mer du 20 au 30 avril 2026.

Or, les factures du séjour étant payées par l'Association École Blanche Neige, il convient d'annuler la délibération 2026/02/02 et de verser la subvention exceptionnelle à l'Association École Blanche Neige.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Appartement J5 - approbation du montant du loyer :

Le logement d'une superficie de 31,8 m² comprenant une cuisine-séjour, un WC, une salle de bain, un balcon et une place de parking était alors loué 435,00 € mensuel toutes charges comprises (hors électricité) soit 13,67 € du m².

L'appartement J5 situé 59 route du Contat étant libre de locataire à compter du 1^{er} mai 2026, il y a lieu d'approuver le montant du loyer applicable à compter de cette date..

Le montant moyen de la location sur la commune s'élevant à 17€/m², il est proposé un loyer à 480,00 :€ mensuel toutes charges comprises (hors électricité) soit environ 15 € du m².

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Approbation des tarifs de la SOLEGETS pour la saison 2026-2027 :

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public liant la société SOLEGETS au groupement des autorités concédantes, les propositions tarifaires de la SOLEGETS doivent être approuvées par le conseil municipal.

Les propositions tarifaires communiquées par la SOLEGETS pour la saison 2026-2027 sont approuvées à l'unanimité.

4. URBANISME :

Examen des dossiers en cours

❖ Permis de construire

Mr DUVILLIER	Route du Contat	Création d'un carport	En cours d'instruct.
GAVILLON Julien	Route de la Fruitière	Construction maison	En cours d'instruct.

❖ Déclaration préalable

DE VEYRAC	Route du Col	Prolongation avant-toit	En cours d'instruct.
AVENIR SOLAIRE CONCEPT	Route de Taninges	Instal. panneaux photovol.	En cours d'instruct.
DUROUX	Route de la Côte	Création fenêtre	En cours d'instruct.

5. VOIRIE :

Présentation des plans d'expérimentation de l'aménagement du Chef-Lieu. Ceux-ci doivent être soumis à l'approbation du département pour pouvoir être mis en place.

6. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire présente au conseil municipale les décisions qu'il a pris en vertu de la délégation :

- Convention d'honoraire : signature d'une convention d'honoraire avec un avocat.
- Dossier de déclaration d'intention d'aliéner : aucune décision de préemption n'a été prise.

7. QUESTIONS DIVERSES :

❖ **Remerciements de l'APEI de Thonon-les-Bains** pour la subvention versée au titre de l'année 2026.

❖ **Antenne Alpage de l'Aulps**

Les services de l'Etat ont demandé la position de la mairie à la suite du renouvellement du conseil municipale. Confirmation de la position.

❖ **Paris-Nice cyclo 2026**

Passage de la randonnée cyclo sportive « Paris-Nice cyclo 2026 » (22^{ème} édition) sur la commune, lundi 22 juin 2026 :

160 participants. Entre 16h et 17h. Depuis le Col de la Ramaz, Col de l'Encrenaz, puis Morzine.

Prochain conseil le 18 mai 2026 à 18h.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 30.

Le Maire,
Mickaël BAUD

Le secrétaire,
JOLY Valérie